



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : janvier-février-mars 2021

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	36 954,89 \$
Personnel du cabinet du ministre Éric Caire	4 593,13 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	4 711,72 \$
Total ¹	46 259,74 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs des ministres.